

DESCRIPTION DU VÉHICULE JP 2 B 16

MARQUE : RENAULT.

TYPE : JP 2 B 16.

GENRE : Châssis nu ou châssis-cabine pour CAM. ou V.T.S.T. ou V.T.S.U. ou châssis nu pour T.C.P.

Séries : C - N - L - XL - UL.

Poids total autorisé en charge : 10 990 kg.

Poids total roulant autorisé :

Sans système de freinage de remorque : 14 490 kg.

Avec système de freinage de remorque : 19 000 kg.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 3.

Construit par RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS.

Siège social : 129, rue Servient - La Part-Dieu - 69003 LYON.

III. - MOTEUR

Description :

1) Marque : SAVIEM.

Type : 798 à combustion.

Cycle : 4 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.

Alésage : 102 mm. — Course : 112 mm. — Cylindrée : 5 488 cm³.

Rapport volumétrique de compression : 17/1.

Mode de refroidissement : Eau.

Suralimentation : Par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.

Filter à air : Sec.

Emissions de polluants :

Dispositifs additionnels antifumées : Néant.

Fumées : Ce véhicule satisfait aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 12 novembre 1963 (modifié en dernier lieu le 3 janvier 1978).

Valeur corrigée du coefficient d'absorption : 2,41 m⁻¹.

Emplacement du symbole de cette valeur : Sur la plaque constructeur.

Alimentation :

Description des tubulures d'admission et de leurs accessoires : Une fois filtré, l'air est aspiré par le turbocompresseur. Celui-ci propulse l'air à travers une tubulure, afin de le distribuer dans les différentes chambres de combustion par l'intermédiaire d'un collecteur d'aspiration composé de 6 tubulures se montant sur la culasse du moteur.

Alimentation en carburant : Par pompe d'injection.

Carburant - Réservoir : Gas-oil, 130 litres, sur demande, 200 litres.

Distribution : Soupapes en tête et culbuteurs, 1 seul arbre à cames dans carter entraîné par pignons.

Dispositifs d'échappement :

Sortie latérale.

Description : Collecteur d'échappement à tubulures horizontales à travers lesquelles s'échappent les gaz se dirigeant vers le turbocompresseur et une tubulure sur laquelle se raccordent la canule échappement ainsi que le silencieux n° 55 160 15900 et le silencieux n° 5000 350 375. Avec frein sur échappement du type "FOWA".

Niveau sonore général : 89 dB.A., mesuré dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié le 31 décembre 1974).

Niveau sonore au point fixe : 104,5 dB.A., mesuré à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'arrêté du 14 avril 1975 au régime de régulation à vide (3 050 tr/min) et dans la configuration reproduite par le croquis ci-dessous.

I. - CONSTITUTION GÉNÉRALE DU VÉHICULE

Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux AV. : 2 roues simples. - AR. : 2 roues jumelées. Pneumatiques : 8,25-20 - 9,00 - 22,5 ou similaires.

Roues motrices : AR.

Constitution du châssis : Châssis constitué par des longerons et traverses en tôle d'acier emboutie, assemblés par boulons et rivets, forme droite.

Emplacement et disposition du moteur : Moteur placé au-dessus de l'essieu AR., perpendiculairement aux essieux et monté élastiquement dans les longerons.

Cabine de conduite : Avancée type 870 basculable.

DIMENSIONS ET POIDS

Les dimensions sont exprimées en mètres, les poids en kilogrammes.

Séries	C	N	L	XL	UL
a) Châssis nu :					
Empattement	2,850	3,400	4,000	4,600	5,200
Voie AV			1,804		
Voie AR			1,711		
Largeur hors tout			2,223		
Longueur hors tout	5,225	6,440	7,470	8,480	9,440
Porte-à-faux AV			1,220		
Porte-à-faux AR	1,155	1,820	2,250	2,660	3,020
Poids :					
AV	1 810	1 825	1 840	1 855	1 875
AR	1 260	1 380	1 430	1 480	1 530
TOTAL	3 070	3 205	3 270	3 335	3 405
b) Châssis-cabine :			2,223		
Largeur hors tout			2,223		
Longueur hors tout	5,225	6,440	7,470	8,480	9,440
Porte-à-faux AV			1,220		
Porte-à-faux AR	1,155	1,820	2,250	2,660	3,020
Distance entre l'AR. de la cabine et l'axe du pont AR. (sans garde pour l'entrée de carrosserie)	2,560	3,110	3,710	4,310	4,910
Garde au sol			0,219		
Poids du châssis-cabine en ordre de marche (sans conducteur) :					
AV	2 210	2 225	2 240	2 255	2 275
AR	1 320	1 440	1 490	1 540	1 590
TOTAL	3 530	3 665	3 730	3 795	3 865

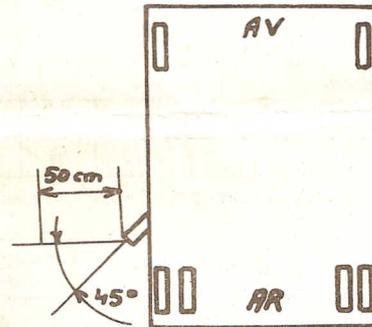
Les poids des châssis nus et des châssis-cabine en ordre de marche, peuvent varier de 4 % environ.

c) Limites pour les véhicules carrossés :					
Distance mini entre l'axe de l'essieu AV. et l'entrée de carrosserie			0,450		
Largeur hors tout			2,500		
Longueur hors tout :					
Mini : Avec ferrures et accessoires	5,278	6,110	7,031	7,952	8,878
Sans ferrures et accessoires	5,158	5,990	6,911	7,832	8,758
Maxi : Avec ferrures et accessoires	5,814	6,761	7,804	8,850	9,903
Sans ferrures et accessoires	5,694	6,641	7,684	8,730	9,783
Position du centre de gravité par rapport à l'axe du pont AR. avec porte-à-faux AR.					
Maxi	0,388	0,464	0,543	0,620	0,693
Mini	0,656	0,790	0,930	1,069	1,206
Porte-à-faux AR.:					
Maxi : Sans ferrures et accessoires	1,624	2,021	2,464	2,910	3,363
Avec ferrures et accessoires	1,744	2,141	2,584	3,030	3,483
Mini : Sans ferrures et accessoires	1,088	1,370	1,691	2,012	2,338
Avec ferrures et accessoires	1,208	1,490	1,811	2,132	2,458
Ferrures et accessoires			0,120		
Poids total autorisé en charge			10 990		
Poids total roulant autorisé :					
Sans système de freinage de remorque			14 490		
Avec système de freinage de remorque			19 000		
Poids maxi admissible par essieu :					
AV			4 100		
AR			7 700		

Pour les véhicules munis d'un ralentisseur, il sera toléré :

1) Une augmentation du poids total autorisé en charge, et du poids total roulant autorisé, correspondant au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son fonctionnement et à son montage et ce dans la limite de : 400 kg.

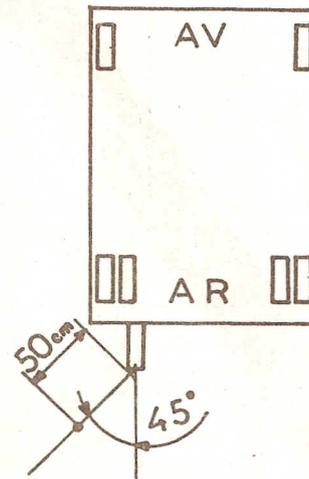
2) Une augmentation de la charge maxi sur le pont AR. dans la limite de 300 kg.



Echappement arrière :

Niveau sonore général : 89 dB.A., mesuré dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 (modifié le 31 décembre 1974).

Niveau sonore au point fixe : 100 dB.A., mesuré à proximité de l'échappement dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 14 avril 1975 au régime de régulation à vide (3 050 tr/min) et dans la configuration reproduite par le croquis ci-dessous.



Renseignements additionnels :

Graissage : Par pompe à engrenages.

Système de refroidissement : Par circulation d'eau. Radiateur placé devant le moteur. Thermostat. Capacité du circuit : 25 litres.

Alimentation électrique du véhicule : 12 volts, en 1 batterie d'accumulateurs de 12 volts, 143 Ah. Alternateur 45 A. Sur demande : 24 volts en 2 batteries d'accumulateurs de 12 volts, 110 Ah, Alternateur 35 A.

Performances du moteur :

Vitesse de rotation maximale correspondant au régime de régulation (en charge) 2 900 tr/mn.
 Vitesse de rotation correspondant au régime du couple maximum 1 800 tr/mn.
 Couple maximum - norme suivie 44 m.daN (44 m.kg) D.I.N.
 Vitesse de rotation correspondant au régime de puissance maximum 2 900 tr/mn.
 Puissance maximum - norme suivie 109,7 kW (149 ch) D.I.N.
 Puissance administrative 15 CV (circulaire du 28 décembre 1956).

IV. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : Monodisque à sec avec B.V. mécaniques. Convertisseur de couple avec B.V. automatique.

Transmission moteur - boîte-pont : Par cardans, entre boîte et pont AR. - Paliers intermédiaires à roulement sur châssis N - L - XL - UL.

Pont AR. :

I. A simple démultiplication pouvant comporter les couples 6 x 37 - 7 x 37 - 6 x 41. Boîte A.

II. A simple démultiplication pouvant comporter les couples 6 x 41 - 7 x 41 - 8 x 41. Boîte A.

III. A double démultiplication (réduction 0,5 par trains planétaires dans les moyeux) pouvant comporter les couples 10 x 41 - 12 x 41 - 14 x 41 - 16 x 41. Boîtes A-B et C.

Boîtes de vitesses.

A. Mécanique à 5 rapports AV. et 1 marche AR. - Commande par fourchette et levier à main.

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Démultiplications finales avec couple 6 x 37
1	7,65	47,20
2	4,03	24,86
3	2,26	13,94
4	1,42	8,76
5	1	6,17
M. AR.	6,86	42,33

Avec des pneus 9-22,5 dont la circonférence de roulement sous charge est de 2,960 m au régime moteur de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Combinaisons des vitesses	Vitesses en km/h
1	3,76
2	7,14
3	12,74
4	20,27
5	28,78
M. AR.	4,19

Au régime de puissance maximum du moteur à 2 900 tr/mn, la vitesse du véhicule en 5^e ressort approximativement à :

Couples	6 x 37	7 x 37	6 x 41	7 x 41	8 x 41	12 x 41
Vitesses km/h	83	97	75	88	100	75

B. Mécanique à 6 rapports AV. et 1 marche AR. - Commande par fourchette et levier à main.

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Démultiplications finales avec couple 12 x 41
1	9	61,47
2	5,18	35,38
3	3,14	21,45
4	2,08	14,2
5	1,44	9,84
6	1	6,83
M. AR.	8,45	57,71

Avec des pneus 9-22,5 dont la circonférence de roulement sous charge est de 2,960 m au régime de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Combinaisons des vitesses	Vitesses en km/h
1	2,88
2	5,01
3	8,27
4	12,50
5	18,04
6	26
M. AR.	3,07

Au régime de puissance maximum du moteur à 2 900 tr/mn, la vitesse du véhicule en 6^e ressort à :

Couples	12 x 41	14 x 41	16 x 41
Vitesses en km/h	75	88	100

C. Mécanique à 6 rapports AV. et 1 marche AR. doublés par un surmultiplicateur incorporé - Commande par fourchette et levier à main.

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte		Démultiplications finales avec couple 12 x 41	
	PV	GV	PV	GV
1	9	7,52	61,47	51,36
2	5,18	4,33	35,38	29,57
3	3,14	2,62	21,45	17,89
4	2,08	1,73	14,2	11,81
5	1,44	1,20	9,84	8,19
6	1,00	0,83	6,83	5,67
M. AR.	8,45	7,05	57,71	48,45

Avec des pneumatiques 9-22,5 dont la circonférence de roulement sous charge est de 2,960 m, au régime moteur de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Combinaisons des vitesses	Vitesses en km/h	
	PV	GV
1	2,88	3,45
2	5,01	6
3	8,27	9,92
4	12,50	15,03
5	18,04	21,68
6	26	31,32
M. AR.	3,07	3,66

Au régime de puissance maximum du moteur à 2 900 tr/mn, la vitesse du véhicule en 6^e grande ressort approximativement à :

Couples	10 x 41	12 x 41	14 x 41
Vitesses en km/h	76	91	106

D'autres boîtes de vitesses peuvent être montées, donnant avec des couples de ponts convenables, des vitesses sensiblement identiques.

Poussées en réaction de freinage : par la lame maîtresse des ressorts AR.

Indicateur de vitesse : Incorporé au chronotachygraphe.

Limiteur de vitesse : Sur pompe d'injection.

Blocage de différentiel : A commande électropneumatique sur demande.

D. Automatique à 4 rapports AV. et 1 marche AR. - Commande par sélecteur.

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Démultiplication finale avec couple 6 x 41
1	3,45	23,56
2	2,25	15,36
3	1,41	9,63
4	1,00	6,83
M. AR.	5,02	34,28

Avec des pneumatiques 9-22,5 dont la circonférence de roulement sous charge est de 2,960 m, au régime moteur de 1 000 tr/mn, la vitesse atteinte est de :

Combinaisons des vitesses	Vitesses en km/h
1	7,53
2	11,56
3	18,44
4	26,00
M. AR.	5,18

Au régime de puissance maximum du moteur à 2 900 tr/mn, la vitesse du véhicule en 4^e ressort approximativement à :

Couples	6 x 37	7 x 37	6 x 41	7 x 41	8 x 41
Vitesses en km/h	84	97	76	89	101

V. - SUSPENSION

Suspensions à flexibilités variables composées :

A l'AV. : De ressorts droits à lames, réunis au châssis, à l'AV. par mains et à l'AR. par patins.

De 2 amortisseurs télescopiques.

D'une barre stabilisatrice.

A l'AR. : De ressorts droits à lames, réunis au châssis, à l'AV. par mains et à l'AR. par patins.

De 2 amortisseurs télescopiques.

De 2 butées élastiques.

D'une barre stabilisatrice.

Flexibilités sous charge : AV. : 5,7% environ. - AR. : 3% environ.

Sur demande, d'autres suspensions de flexibilité ou d'amortissement différents peuvent être montées.

VI. - DIRECTION

Mécanique	Mécanique assistée
Vis sans fin Biellottes à rotules 26,3/1	Vis sans fin Biellottes à rotules 20,9/1 ou 18,3/1 Intégrée

Type :

Transmission aux roues :

Démultiplication :

Assistance :

Diamètres de braquage hors tout :

Séries : C = 11,160 m environ. - N = 13,020 m environ. - L = 15,060 m environ. -

XL = 17,100 m environ. - UL = 19,160 m environ.

En cas de défaillance du système d'assistance, la commande reste assurée mécaniquement.

VII. - FREINAGE

Cas d'un véhicule porteur remorqueur.

Dispositif de freinage de service : Oléopneumatique.

Agit sur les 4 roues. Circuits AV. et AR. indépendants.

Agit également sur la remorque par l'intermédiaire d'une valve relais alimentée directement par la valve quadruple et commandée par les circuits AV. et AR. ou l'un d'entre eux.

Dispositif de freinage de secours : Oléopneumatique.

Assuré par l'indépendance des deux circuits de freinage de service.

Dispositif de freinage de stationnement :

Action mécanique, par cylindres à ressort sur les roues AR.

Commande manuelle par robinet simple.

En l'absence d'air, on peut à titre exceptionnel, desserrer le frein d'immobilisation en agissant sur un levier prévu sur le frein à ressort.

Caractéristiques :

Source d'énergie : Air comprimé par compresseur d'air entraîné par le moteur.

Pression maximum d'alimentation : 15 bars.

Pression d'utilisation : Le robinet de frein de parking, détend la pression d'alimentation jusqu'à 7,5 bars.

Indépendance des circuits : AV., AR., parking et servitudes, assurée par 1 valve de protection 4 circuits.

Capacité des réservoirs : Groupes oléopneumatiques : 4,4 litres.

Réservoir supplémentaire sur circuit AR. : 3,8 litres.

Type et nature des freins : A tambours et mâchoires intérieures.

Type et nature des garnitures : DON 262 ou FERODO 605 en aggloméré d'amianté.

Liaison avec les roues : Les tambours sont fixés directement sur les moyeux de roues.

Diamètre des tambours : AV. et AR. : 393,7 mm,

Surfaces brutes des garnitures : AV. : 1 859 cm² - AR. : 2 286 cm².

Dissipation de l'énergie calorifique : Par la surface extérieure des tambours.

Commande des mâchoires :

Frein principal : Par cylindres hydrauliques : AV. : \varnothing 1"1/2 - AR. : \varnothing 1"3/4.

Frein de parking : Par cylindres à ressort, câble et came.

Contrôle de l'énergie : Circuit pneumatique.

1 manomètre de contrôle au tableau de bord.

1 voyant rouge de pression mini (1 contacteur par circuit AV. et AR. couplés).

1 voyant rouge de pression mini (frein de parking).

Circuit hydraulique : 1 voyant rouge de niveau de liquide de frein.

Usure des garnitures : 1 voyant rouge.

Réglage des câbles de frein de parking : 1 voyant rouge.

Un correcteur de freinage en fonction de la charge est monté sur le circuit AR.

Ralentisseur : Sur demande le véhicule peut être équipé d'un ralentisseur sur échappement du type FOWA ou d'un ralentisseur électrique du type TELMA.

Dans le cas d'un T.C.P. le ralentisseur électrique du type TELMA est obligatoire (sauf T.C.P. urbain).

Le ralentisseur sur échappement est proscrit en B.V. automatique.

Nota : Le système de freinage type porteur-solo est identique dans son principe et son schéma d'ensemble.

La partie " remorque " est supprimée.

Le réservoir de 3,8 litres sur le circuit AR. est supprimé et le " piquage " pour alimentation de commande de frein de parking est réalisé directement sur la valve de protection quadruple.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 18 août 1955 (modifié le 22 février 1977) relatif au freinage et à celles de l'arrêté ministériel du 21 novembre 1975 relatif à la répartition du freinage entre les essieux, ainsi qu'aux prescriptions imposées pour les catégories N2 et M3.

VIII. - CARROSSERIE

Le châssis peut être livré : En châssis nu. - En châssis-cabine.

Cabine conduite intérieure : Les 2 portes articulées vers l'AV. sont équipées de serrures avec ouvertures par bouton-poussoir, et comportant chacune une glace descendante.

Le pare-brise en verre de sécurité est d'un type agréé.

Les autres glaces sont en verre de sécurité.

Le pare-brise et les glaces de ce véhicule sont conformes au cahier des charges annexé à la circulaire du 23 février 1976.

Cabine basculable : Outre son système d'arrêt, comporte un verrouillage de sécurité avec avertisseur lumineux, signalant son déverrouillage.

Aménagements intérieurs et extérieurs : Ce véhicule satisfait aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 19 décembre 1958 (modifié le 15 janvier 1980).

Les dispositifs de protections latérales seront posés par les carrossiers.

IX. - ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

Feux de route : Nombre : 2. Emplacement : Encastrés sur face AV.

Feux de croisement : Nombre : 2. Emplacement : Incorporés dans feu de route.

Mode de réglage de ces feux : Par vis.

Feux de position AV. : Nombre : 2. Emplacement : Incorporés dans feu de route.

Feux rouge AR. : Nombre : 2 (couleur rouge). Emplacement : Plaque AR. sur longeron.

Signaux de freinage : Nombre : 2 (couleur rouge). Emplacement : Plaque AR. sur longeron.

Indicateurs de changement de direction :

AV. : Nombre : 2 (couleur jaune). Emplacement : Montant latéral face AV.

Latéral : Nombre : 2. Emplacement : Sur support d'aile AV.

AR. : Nombre : 2. Emplacement : Plaque AR. sur longeron.

Type : Clignotants.

Dispositifs réfléchissants : Nombre : 2. Emplacement : Support sur plaque AR.

Feux d'encombrement : Nombre 2 (blanc vers l'AV., rouge vers l'AR.). Emplacement :

Sur support d'aile AV.

Éclairage de la plaque d'immatriculation AR. : 1.

Signal de détresse : Assuré par le fonctionnement simultané des 4 indicateurs de changement de direction.

Ces dispositifs satisfont aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 16 juillet 1954 (modifié le 30 juin 1980). Sauf en ce qui concerne les dispositifs réfléchissants latéraux - les feux d'encombrement - les dispositifs complémentaires de signalisation qui doivent être posés par les carrossiers.

X. - DIVERS

Le véhicule est muni des accessoires suivants :

2 essuie-glaces et lave-glaces.

2 rétroviseurs extérieurs, conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 1969 (modifié le 26 juin 1970).

2 pare-soleil.

1 avertisseur sonore agréé.

1 chronotachygraphe agréé.

Emplacement et mode de pose des plaques et inscriptions réglementaires :

Plaque constructeur : Sur face extérieure du tablier derrière calandre côté droit.

Sur le moteur : Sur carter-cylindres côté gauche.

Sur le châssis : Longerons droit à proximité de la main AR. de ressort AR.

Marquage à froid du type et du numéro d'ordre dans la série du type, encadrés du poinçon du constructeur.

Le départ du numérotage des véhicules dans la série du type pour la mise à jour, commence au n° 003200.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur, le 27 février 1980, que :

1° le châssis-cabine n° 003120, à moteur n° 452, ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série R.V.L., type JP 2B 16, séries C, N, L, XL, UL, satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 60, R. 69 à R. 85, R. 87 à R. 91, R. 93, R. 94, R. 97 et R. 104 du Code de la route et des arrêtés pris en application. Il ne satisfait pas aux articles R. 61, R. 62 et R. 86.

La déclaration de mise en circulation devra être accompagnée du présent procès-verbal et d'un certificat délivré par les personnes ayant mis en place l'équipement ou la

carrosserie, attestant que le véhicule terminé satisfait aux dispositions des articles précités et à celles de l'article R. 104. Les véhicules aménagés en transport en commun de personnes devront faire l'objet d'une réception complémentaire par le service des Mines avant leur mise en circulation.

2° le châssis nu satisfait aux dispositions des articles R. 54 à R. 60, R. 69 à R. 71, R. 75, R. 79 à R. 81 et R. 97 du Code de la route et des arrêtés pris en application. Il ne satisfait pas aux dispositions des articles R. 61, R. 62, R. 72 à R. 74, R. 76 à R. 78, R. 82 à R. 96, R. 104 et R. 105. Les véhicules carrossés devront faire l'objet d'une réception complémentaire par le service des Mines avant leur mise en circulation.

VU ET APPROUVÉ :

Enregistré sous le n° AU. 2202-80

À Paris, le 29 février 1980

L'Ingénieur en chef des Mines,

Directeur interdépartemental de l'Industrie,

(Signé : JOURDAN)

VU :

Paris, le 29 février 1980

L'Ingénieur des Mines,

chargé du service Automobiles,

(Signé : DAMBRINE)

À Paris, le 29 février 1980

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines),

(Signé : LOURD)

REG. N° AU 3898-80

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

Cette mise à jour s'applique à partir du N° d'ordre dans la série du type : 003200

Monthéry, le 30 octobre 1980

L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

(Signé : CHAPUT)

Vu et approuvé :

Enregistré sous le n° AU. 3898-80

Paris, le 30 octobre 1980

Pour le Directeur Interdépartemental

de l'Industrie et par délégation

Pour l'Ingénieur des Mines

Chef de la Division Automobiles

L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E. (Mines)

(Signé : MOYER)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient — La Part-Dieu — 69003 LYON — Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule :

- 1. Genre* : CAM. ou V.T.S.T. ou V.T.S.U ou T.C.P.
- 2. Marque : RENAULT.
- 3. Type : JP 2 B 16 - Séries* : C - N - P - X - Y - Z - **1111**
- 4. N° d'ordre dans la série du type : **003246**
- 5. Source d'énergie : G-O.
- 5 bis Cylindrée : 5 488 cm³.
- 5 ter Niveau sonore de référence* : 104,5 dB.A. sortie latérale ou 100 dB.A. sortie AR.
Régime de rotation du moteur correspondant à 3 050 tr/mn.
- 6. Puissance administrative : 15 CV.

- 7. Carrosserie* : ~~Châssis~~ ou châssis-cabine.
Largeur : — Longueur : — Surface :
- 8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 3.
- 9. Poids à vide en ordre de marche :
- 10. Poids total autorisé en charge : 10 990 kg.
- 11. Poids total roulant autorisé :
Sans système de freinage de remorque : 14 490 kg.
Avec système de freinage de remorque : ~~10 000 kg~~

est entièrement conforme au type JP 2B 16 décrit plus haut.

* Rayer les mentions inutiles.

b) Que ce véhicule sort de nos usines, le _____

pour être livré à M. S.D. Incendie 21 DIJON

Fait à Lyon, le 29 OCT. 1981

NOTA : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R. 54 à R. 62 et R. 69 à R. 81 du Code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une mention de conformité à un texte réglementaire au sein de la notice descriptive) ci-dessus doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture ;
- le cas échéant d'une réception à titre isolé par la direction interdépartementale de l'industrie.

BERTHIER Sodex 21
 Concessionnaire RENAULT V. I.
 Z.I. Dijon Nord ☎ 80-71.34.12
 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY
 S.A. d'Exploitation au capital de 300.000F



Renault Véhicules Industriels
 SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1147 500 000
 Siège Social : 129, rue Servient
 La Part-Dieu - 69003 LYON
 Siret 954 506 077 00807
 R.C.S. Lyon B 954 506 077